



FONDS NATIONAL DE L'ÉDUCATION

Port-au-Prince, le 12 mai 2025

Note responsive du Fonds National de l'Éducation (FNE)

Le **Fonds National de l'Éducation (FNE)** souhaite réagir aux récentes clarifications apportées par l'organisation **Collectif des Éducateurs pour le Renouveau de l'Éducation en Haïti (CEREH)**, en date du 9 mai 2025, faisant suite à une publication sur les réseaux sociaux accusant à tort la nouvelle administration du **FNE** d'avoir reçu un montant de dix-neuf (19) milliards de gourdes pour répondre à la crise du système éducatif provoquée par l'insécurité.

L'administration prend acte de la note émise par le **CEREH**, laquelle affirme n'avoir, à aucun moment de sa conférence de presse du 7 mai 2025, tenu les propos qui lui sont attribués. Toutefois, eu égard à la gravité des accusations relayées et à la confusion qu'elles ont pu semer dans l'opinion, il apparaît essentiel que cette organisation veille désormais à une gestion plus rigoureuse de ses canaux de communication officiels.

Le **Fonds National de l'Éducation** rappelle que la transparence constitue l'un des principes cardinaux de la gouvernance mise en œuvre par la nouvelle administration. À ce titre, l'institution demeure pleinement ouverte à toute démarche d'information émanant d'organisations ou d'associations désireuses de mieux comprendre ses actions, la répartition de ses ressources ou les orientations de sa gestion. Dans un contexte où le débat public exige à la fois rigueur et responsabilité, il incombe à chaque acteur de vérifier scrupuleusement les informations qu'il relaie, en s'appuyant sur les canaux officiels et les instances compétentes, avant toute prise de position publique.

Cela étant, le **Fonds National de l'Éducation** ne saurait tolérer la diffusion d'accusations infondées, qu'elles résultent d'un décalage entre les propos tenus et leur traitement médiatique, ou d'un défaut de vérification préalable. Ces dérives portent atteinte à l'image de l'institution, entretiennent l'ambiguïté dans l'espace public et compromettent les efforts de redressement entrepris. Il ne revient pas au public de départager le vrai du faux : il appartient aux structures concernées de faire preuve de discernement dans le choix de leurs vecteurs de communication et de veiller à l'exactitude des messages relayés. À défaut, le **FNE** se réserve le droit de recourir aux voies de droit prévues par la législation pour défendre son intégrité.

La nouvelle administration s'emploie chaque jour à instaurer une gouvernance fondée sur la redevabilité, l'intégrité et la transparence. Elle n'acceptera pas que ces engagements soient dévoyés dans l'espace public, en particulier vis-à-vis de la population à laquelle elle rend des comptes. Elle en appelle, par conséquent, à la responsabilité de tous les acteurs dans la diffusion de l'information, et les invite à emprunter les voies appropriées pour toute demande d'éclaircissement relative à la gestion du **FNE**.

